

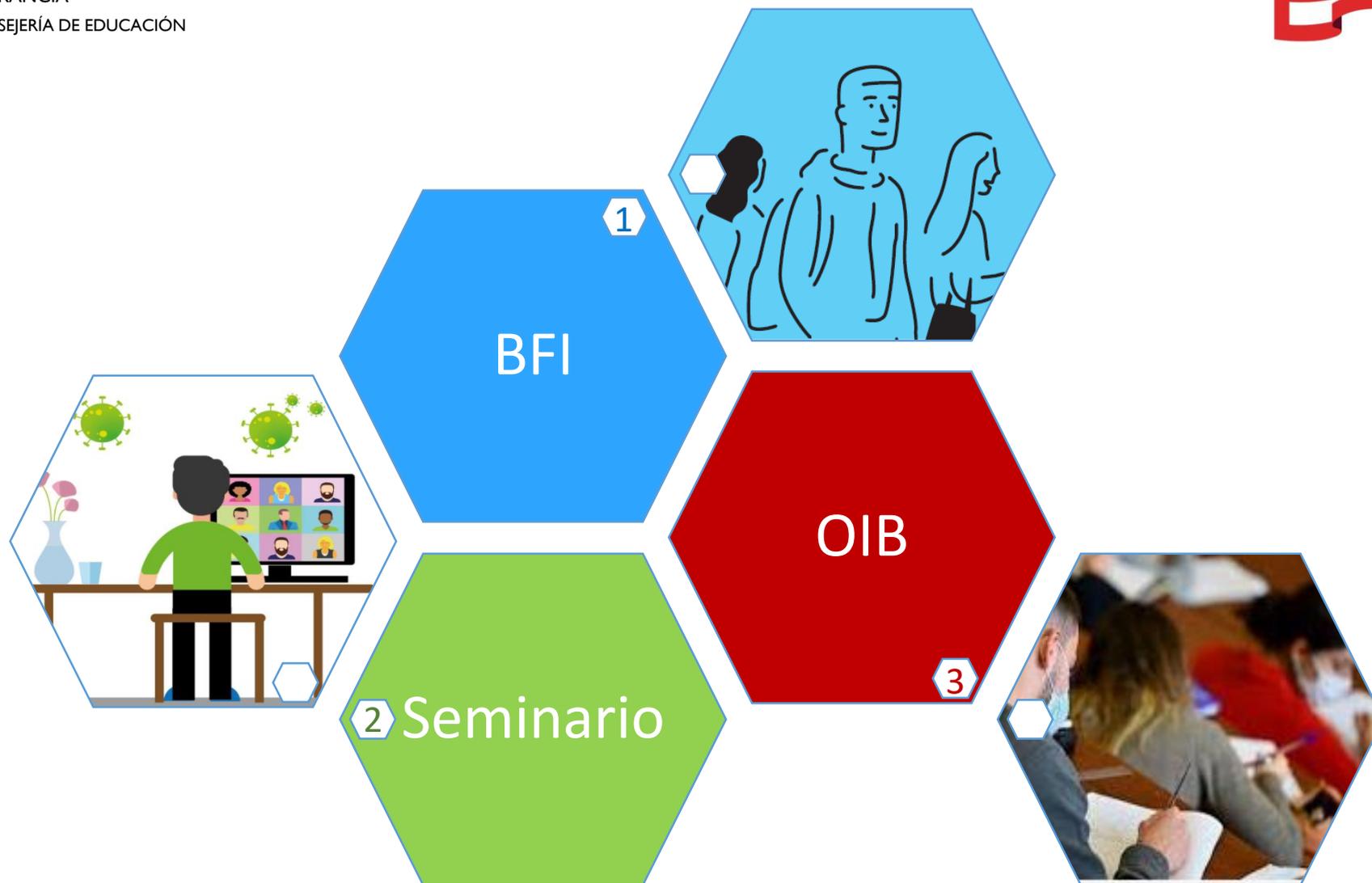


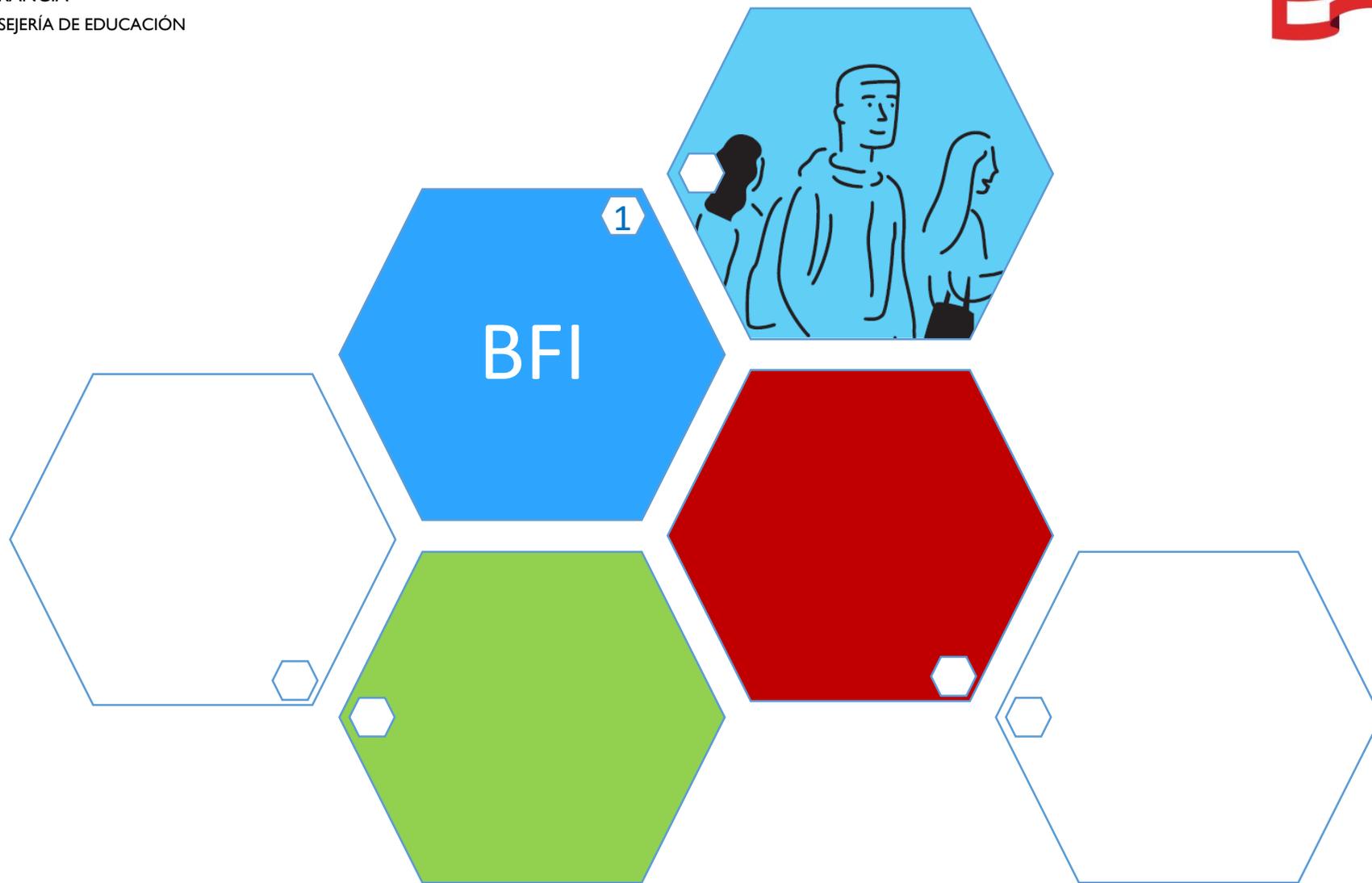
EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA  
CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN



Secciones españolas en Francia  
*Lengua y literatura españolas*  
*Reunión virtual*

*Beatriz Tourón Torrado*  
Consejería de Educación-Embajada de España en Francia  
6 abril 2022







Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

Note de service 15-12-2021. Classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022

- Anexo 1: coeficientes
- Anexo 2: horarios

Arrêté du 28-1-2022. Programme de langue et littérature dans les classes de seconde des sections internationales espagnoles

Arrêté du 28-1-2022. Programme d'approfondissement culturel et linguistique en espagnol pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international.



Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

Note de service 15-12-2021. Classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022

- Anexo 1: coeficientes
- Anexo 2: horarios

Arrêté du 28-1-2022. Programme de langue et littérature dans les classes de seconde des sections internationales espagnoles

Arrêté du 28-1-2022. Programme d'approfondissement culturel et linguistique en espagnol pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international.



EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA



## Une nouvelle offre de formation

A compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le **Baccalauréat Français International (BFI)**. Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront en 2022 dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée général et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre des parcours proposés aux élèves.





EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA



## Une nouvelle offre de formation

A compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le **Baccalauréat Français International (BFI)**. Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront en 2022 dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée général et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre des parcours proposés aux élèves.



Bilingue  
Trilingue  
Quadrilingue



## Une nouvelle offre de formation

A compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le Baccalauréat Français International (BFI). Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront en 2022 dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée général et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre des parcours proposés aux élèves.



Bilingue  
Trilingue  
Quadrilingue

### Parcours bilingue

Français + Langue vivante A (langue de section) + Langue vivante B

Tous les enseignements spécifiques au BFI (approfondissement culturel et linguistique, connaissance du monde, discipline non linguistique obligatoire et discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité\*) sont suivis/dispensés en LVA (langue de section)





## Une nouvelle offre de formation

A compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le Baccalauréat Français International (BFI). Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront en 2022 dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée général et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre des parcours proposés aux élèves.



Bilingue  
Trilingue  
Quadrilingue

Enlace

### Parcours bilingue

Français + Langue vivante A (langue de section) + Langue vivante B

Tous les enseignements spécifiques au BFI (approfondissement culturel et linguistique, connaissance du monde, discipline non linguistique obligatoire et discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité\*) sont suivis/dispensés en LVA (langue de section)





# L'architecture globale

**LES CLASSES DE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL PRÉPARENT AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, MENTION BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL**

## **LES ENSEIGNEMENTS LINGUISTIQUES (OBLIGATOIRES)\*\*\*:**

- Enseignements communs de langue vivante A + Langue vivante B (4,5 heures en classe de première et 4 heures en classe de terminale)
- Approfondissement culturel et linguistique (2 heures qui s'ajoutent à l'horaire de LVA ou de LVB en fonction du parcours choisi)
- Enseignement de connaissance du monde (2h en LVA, langue de la section)

## **LES DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES :**

- 1 discipline non linguistique obligatoire parmi histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LVA) ou enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseigné en LVA)
- 1 discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité\* (2h en LVA, LVB ou LVC\*\* en fonction de l'offre disponible et du parcours choisi)

## **ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT :**

- L'évaluation de l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique se substitue à celle de LVA ou de LVB en fonction de la langue dans laquelle il a été suivi
- L'évaluation de l'enseignement de connaissance du monde s'ajoute aux autres évaluations et coefficients
- L'évaluation spécifique de la discipline non linguistique obligatoire se substitue à celle de la discipline concernée
- L'évaluation spécifique de la discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité\* s'ajoute à l'évaluation de l'enseignement de spécialité concerné





## Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

NOR : MENE2123398A

### Art. 4

L'enseignement complémentaire d'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante étrangère, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est dispensé en langue vivante A ou en langue vivante B, selon le parcours de l'élève.

### Art. 5

2° Si le candidat au baccalauréat français international choisit de faire porter sur la langue vivante A l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, les notes de contrôle continu de langue vivante A pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère, et comportant une composition écrite en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une interrogation orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10 ;



## Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

NOR : MENE2123398A

### Art. 4

L'enseignement complémentaire d'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante étrangère, d'une durée de **deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale** est dispensé en langue vivante A ou en langue vivante B, selon le parcours de l'élève.

### Art. 5

2° Si le candidat au baccalauréat français international choisit de faire porter sur la langue vivante A l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, les notes de contrôle continu de langue vivante A pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère, et comportant une composition écrite en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une interrogation orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10 ;



## Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

NOR : MENE2123398A

### Art. 4

L'enseignement complémentaire d'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante étrangère, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est dispensé en langue vivante A ou en langue vivante B, selon le parcours de l'élève.

### Art. 5

2° Si le candidat au baccalauréat français international choisit de faire porter sur la langue vivante A l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, les notes de contrôle continu de langue vivante A pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère, et comportant une composition écrite en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une interrogation orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10 ;



## Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

NOR : MENE2123398A

### Art. 4

L'enseignement intitulé « connaissance du monde », d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est dispensé en langue vivante A.

L'enseignement obligatoire de discipline non linguistique est dispensé en langue vivante A. Cet enseignement obligatoire peut concerner l'histoire-géographie ou l'enseignement scientifique. Pour ces disciplines, des aménagements de programme sont fixés après concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement des classes menant au baccalauréat français international et précisés par arrêté du ministre chargé de l'éducation, de façon à tenir compte à la fois des exigences du programme français en vigueur dans les classes correspondantes et de celles des programmes dispensés dans les mêmes classes du ou des pays étrangers concernés.

Lorsque la discipline non linguistique obligatoire faisant l'objet d'un aménagement est l'histoire-géographie, la durée totale de l'enseignement est de quatre heures par semaine, en classes de première et terminale, assurées pour moitié en langue française et pour moitié en langue vivante A ou en totalité en langue vivante A en classe de première lorsque l'accord avec le pays partenaire le prévoit. Lorsque la discipline non linguistique obligatoire faisant l'objet d'un aménagement porte sur l'enseignement scientifique, la durée totale de l'enseignement est de trois heures et demie par semaine en classes de première et terminale dont une heure et demie est dispensée en langue vivante A.



## Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

NOR : MENE2123398A

### Art. 5

1° Les candidats au baccalauréat français international passent une épreuve orale spécifique en langue vivante A dans l'enseignement intitulé « connaissance du monde » pendant l'année de terminale. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 20 ;

4° Pour la discipline non linguistique obligatoire de la classe menant au baccalauréat français international, les notes de contrôle continu d'histoire-géographie ou d'enseignement scientifique de première et de terminale sont remplacées par une évaluation spécifique de contrôle continu portant respectivement sur le programme aménagé d'histoire-géographie ou sur le programme aménagé de l'enseignement scientifique. Cette évaluation spécifique comporte une épreuve écrite, rédigée au choix du candidat en français ou en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une épreuve orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10 ;

5° Les candidats au baccalauréat français international ayant choisi un enseignement facultatif de discipline non linguistique en langue vivante A, langue vivante B ou langue vivante C, adossé à l'un de leurs enseignements de spécialité de terminale, passent pendant l'année de terminale une épreuve orale spécifique dans la langue choisie pour l'enseignement. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 20.



Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

Note de service 15-12-2021. Classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022

- Anexo 1: coeficientes
- Anexo 2: horarios

Arrêté du 28-1-2022. Programme de langue et littérature dans les classes de seconde des sections internationales espagnoles

Arrêté du 28-1-2022. Programme d'approfondissement culturel et linguistique en espagnol pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international.



## Note de service du 15-12-2021

### Baccalauréat général

### CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE MENANT AU BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

## 1. Objetivo

La mise en place des classes de première et terminale menant au baccalauréat français international (BFI) s'inscrit dans un objectif ambitieux de développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères et de valorisation du parcours d'enseignement international des élèves inscrits dans le système scolaire français.

## 2. Alumnado

Élèves issus des sections internationales de la classe de seconde:

Pour ces élèves, les niveaux de langues sont établis au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de leur établissement d'origine, pour le dernier trimestre de l'année scolaire de la classe de seconde. Ces élèves n'ont à fournir aucun autre justificatif.

Élèves qui ne sont pas issus des sections internationales de la classe de seconde:

Pour ces élèves, les niveaux de langues sont établis au vu, à la fois :

- ✓ d'un dossier de candidature, composé d'une lettre de motivation et, le cas échéant, de documents attestant du ou des niveau(x) de langue de l'élève ;
- ✓ et du résultat obtenu par l'élève à un examen d'aptitude dans les langues concernées, composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, organisé par l'établissement d'accueil.

[Enlace al texto completo](#)



### 3. Enseñanzas

- un enseignement de connaissance du monde ;
- un enseignement de discipline non linguistique obligatoire (DNL1) portant soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, selon les termes de l'accord signé avec le pays partenaire ;
- un enseignement d'approfondissement culturel et linguistique.

En complément de ces trois enseignements obligatoires, l'élève scolarisé en classe menant au BFI peut choisir de suivre un enseignement facultatif de discipline non linguistique (DNL2) proposé par l'établissement. Cette seconde DNL porte sur l'un des enseignements de spécialité qu'il a suivis pendant les deux années du cycle terminal. Toutefois, l'accord avec le pays partenaire peut prévoir que cette seconde DNL porte sur un des enseignements de spécialité suivis par l'élève uniquement en classe de première puis en classe de terminale sur l'un des enseignements optionnels mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes.

#### 3.1. Connaissance du monde (CDM)

L'enseignement de connaissance du monde est commun à tous les élèves de classes menant au BFI. D'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, dispensé en langue vivante A, il vise à développer chez les élèves la conscience des valeurs de partage et d'humanisme qui fondent toute démarche interculturelle. Il repose sur un enseignement articulatif histoire des idées et questions géopolitiques, connaissance des enjeux du monde contemporain, culture et civilisation des paysdes langues étudiées, ainsi que sur un projet avec un partenaire international porté par chaque élève.



### 3.2. DNL-1

Un enseignement dans une discipline non linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place pour tous les élèves des classes menant au BFI. Cet enseignement, suivi en langue vivante A, peut porter soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, disciplines de tronc commun de la voie générale.

(...)

Lorsqu'il s'agit de l'histoire-géographie, la durée totale de l'enseignement est de 4 heures par semaine, en classes de première et de terminale, assurées pour moitié en langue française, et pour moitié en langue étrangère. Lorsque l'accord avec le pays partenaire le prévoit, l'ensemble des heures de l'enseignement de discipline non linguistique d'histoire-géographie peut être dispensé en langue étrangère pendant la seule année de première.

### 3.3. Approfondissement culturel et linguistique (ACL)

Un enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place pour tous les élèves des classes menant au BFI. Cet enseignement d'approfondissement culturel et linguistique peut porter sur la langue vivante A ou sur la langue vivante B, selon que le parcours de l'élève est bilingue, trilingue ou quadrilingue.

L'horaire d'approfondissement culturel et linguistique s'ajoute à l'horaire de la langue vivante concernée du tronc commun. **Cet enseignement repose sur un programme spécifique à chacune des sections linguistiques qui se substitue au programme de langue vivante A ou B selon le choix de l'élève.**

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique vise à permettre aux élèves de devenir des locuteurs autonomes et indépendants dans la langue cible tout en développant une compréhension fine d'un contexte biculturel. L'objectif est d'amener tous les élèves **au niveau C1** du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), dans l'ensemble des activités langagières, que l'approfondissement culturel et linguistique porte sur leur langue vivante A ou leur langue vivante B.



### 3.2. DNL-1

Un enseignement dans une discipline non linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place pour tous les élèves des classes menant au BFI. Cet enseignement, suivi en langue vivante A, peut porter soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, disciplines de tronc commun de la voie générale.

(...)

Lorsqu'il s'agit de l'histoire-géographie, la durée totale de l'enseignement est de 4 heures par semaine, en classes de première et de terminale, assurées pour moitié en langue française, et pour moitié en langue étrangère. **Lorsque l'accord avec le pays partenaire le prévoit, l'ensemble des heures de l'enseignement de discipline non linguistique d'histoire-géographie peut être dispensé en langue étrangère pendant la seule année de première.**

### 3.3. Approfondissement culturel et linguistique (ACL)

Un enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place pour tous les élèves des classes menant au BFI. Cet enseignement d'approfondissement culturel et linguistique peut porter sur la langue vivante A ou sur la langue vivante B, selon que le parcours de l'élève est bilingue, trilingue ou quadrilingue.

L'horaire d'approfondissement culturel et linguistique s'ajoute à l'horaire de la langue vivante concernée du tronc commun. **Cet enseignement repose sur un programme spécifique à chacune des sections linguistiques qui se substitue au programme de langue vivante A ou B selon le choix de l'élève.**

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique vise à permettre aux élèves de devenir des locuteurs autonomes et indépendants dans la langue cible tout en développant une compréhension fine d'un contexte biculturel. L'objectif est d'amener tous les élèves **au niveau C1** du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), dans l'ensemble des activités langagières, que l'approfondissement culturel et linguistique porte sur leur langue vivante A ou leur langue vivante B.



## 3.2. DNL-2

Un enseignement dans une seconde discipline non linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place dans les classes menant au baccalauréat français international (BFI), en concertation avec le partenaire étranger concerné. Cet enseignement facultatif, lorsqu'il est proposé par l'établissement, porte sur l'un des enseignements de spécialité de l'élève.

## 4. Les 3 parcours: bilingue, trilingue, quadrilingue

### 4.1. Parcours bilingue

Dans le parcours bilingue, tous les enseignements spécifiques portent sur la **langue vivante A**. L'élève qui choisit ce parcours bilingue bénéficie d'un horaire hebdomadaire global se situant entre 8 heures et 10,5 heures d'enseignements concourant à sa formation dans cette langue vivante A.

Cet horaire hebdomadaire se répartit entre **l'horaire de tronc commun (2,5 heures)**, l'enseignement de connaissance du monde (2 heures), **l'approfondissement culturel et linguistique (2 heures)**, l'enseignement d'une discipline non linguistique (2 heures si cette DNL porte sur l'histoire-géographie ou 1,5 heure si elle porte sur l'enseignement scientifique) et, si l'élève fait ce choix, de la seconde discipline non linguistique facultative (2 heures).

**Lorsque la DNL porte sur l'histoire-géographie, l'enseignement peut être suivi en totalité en langue vivante en classe de première si l'accord avec le pays partenaire le prévoit, ce qui ajoute 2 heures à l'horaire global en langue vivante A.**

La langue vivante B est étudiée uniquement dans le tronc commun (2 heures).



## 3.2. DNL-2

Un enseignement dans une seconde discipline non linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place dans les classes menant au baccalauréat français international (BFI), en concertation avec le partenaire étranger concerné. Cet enseignement facultatif, lorsqu'il est proposé par l'établissement, porte sur l'un des enseignements de spécialité de l'élève.

## 4. Les 3 parcours: bilingue, trilingue, quadrilingue

### 4.1. Parcours bilingue

Dans le parcours bilingue, tous les enseignements spécifiques portent sur la **langue vivante A**. L'élève qui choisit ce parcours bilingue bénéficie d'un horaire hebdomadaire global se situant entre 8 heures et 10,5 heures d'enseignements concourant à sa formation dans cette langue vivante A.

Cet horaire hebdomadaire se répartit entre **l'horaire de tronc commun (2,5 heures)**, l'enseignement de connaissance du monde (2 heures), **l'approfondissement culturel et linguistique (2 heures)**, l'enseignement d'une discipline non linguistique (2 heures si cette DNL porte sur l'histoire-géographie ou 1,5 heure si elle porte sur l'enseignement scientifique) et, si l'élève fait ce choix, de la seconde discipline non linguistique facultative (2 heures).

**Lorsque la DNL porte sur l'histoire-géographie, l'enseignement peut être suivi en totalité en langue vivante en classe de première si l'accord avec le pays partenaire le prévoit, ce qui ajoute 2 heures à l'horaire global en langue vivante A.**

La langue vivante B est étudiée uniquement dans le tronc commun (2 heures).



## 3.2. DNL-2

Un enseignement dans une seconde discipline non linguistique, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est mis en place dans les classes menant au baccalauréat français international (BFI), en concertation avec le partenaire étranger concerné. Cet enseignement facultatif, lorsqu'il est proposé par l'établissement, porte sur l'un des enseignements de spécialité de l'élève.

## 4. Les 3 parcours: bilingue, trilingue, quadrilingue

### 4.1. Parcours bilingue

Dans le parcours bilingue, tous les enseignements spécifiques portent sur la **langue vivante A**. L'élève qui choisit ce parcours bilingue bénéficie d'un horaire hebdomadaire global se situant entre 8 heures et 10,5 heures d'enseignements concourant à sa formation dans cette langue vivante A.

Cet horaire hebdomadaire se répartit entre **l'horaire de tronc commun (2,5 heures)**, l'enseignement de connaissance du monde (2 heures), **l'approfondissement culturel et linguistique (2 heures)**, l'enseignement d'une discipline non linguistique (2 heures si cette DNL porte sur l'histoire-géographie ou 1,5 heure si elle porte sur l'enseignement scientifique) et, si l'élève fait ce choix, de la seconde discipline non linguistique facultative (2 heures).

**Lorsque la DNL porte sur l'histoire-géographie, l'enseignement peut être suivi en totalité en langue vivante en classe de première si l'accord avec le pays partenaire le prévoit, ce qui ajoute 2 heures à l'horaire global en langue vivante A.**

La langue vivante B est étudiée uniquement dans le tronc commun (2 heures).

El acuerdo de secciones no contempla esta posibilidad (solo partage)



## 5. Evaluaciones específicas

### 5.1. Según el parcours

Lorsqu'ils sont engagés dans le parcours bilingue ou le parcours trilingue (...), les candidats présentent trois évaluations spécifiques:

- les évaluations spécifiques relatives à l'approfondissement culturel et linguistique et à la première discipline non linguistique (DNL1) sont composées, chacune, **d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale** ;
- l'évaluation spécifique relative à l'enseignement de connaissance du monde est constituée **d'une épreuve orale**, portant sur le projet présenté par l'élève en langue étrangère, organisée en fin d'année de terminale.



## 5.2. Coeficientes

Première discipline non linguistique (DNL1) et approfondissement culturel et linguistique : l'évaluation spécifique se substitue au contrôle continu prévu dans le régime de droit commun.

Lorsque le candidat au baccalauréat général option baccalauréat français international choisit l'**histoire-géographie** comme première discipline non linguistique:

- il passe l'évaluation spécifique de DNL histoire-géographie et fait valoir pour l'examen la note qu'il obtient à cette évaluation spécifique, affectée d'un coefficient 20, en lieu et place du contrôle continu prévu en histoire-géographie ;
- il fait valoir, comme tout élève, sa moyenne annuelle sur le cycle terminal, en enseignement scientifique affectée d'un coefficient 6, dans le cadre du contrôle continu.

Lorsque le candidat au baccalauréat général option baccalauréat français international choisit de faire porter l'enseignement **d'approfondissement culturel et linguistique sur sa langue vivante A** :

- il passe l'évaluation spécifique d'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante A et fait valoir pour l'examen la note qu'il obtient à cette évaluation spécifique, affectée d'un coefficient 20, en lieu et place du contrôle continu prévu en langue vivante A ;
- il fait valoir, comme tout élève, sa moyenne annuelle sur le cycle terminal, en langue vivante B, affectée d'un coefficient 6, dans le cadre du contrôle continu.



## 6. Attestation de langues vivantes

(...) Chaque candidat au baccalauréat, quel que soit son statut, ses modalités de passation et le résultat obtenu à l'examen, bénéficie d'une attestation de langues vivantes. Cette attestation indique le niveau atteint par le candidat en langue vivante A et en langue vivante B, et précise ce niveau pour chacune des activités langagières, au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour les candidats au baccalauréat général option baccalauréat français international, le niveau indiqué dans l'attestation est déterminé selon les modalités suivantes :

- pour la langue vivante faisant l'objet de l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, ce niveau est déterminé par le résultat obtenu à l'évaluation spécifique dans l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique. Cette évaluation spécifique est définie de façon à permettre l'évaluation des compétences des élèves dans les quatre activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension et expression orales) ;

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de certaines coopérations bilatérales, le BFI donne lieu à la délivrance simultanée du diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire. Cette double délivrance implique des modalités spécifiques d'organisation et d'évaluation précisées par des textes bilatéraux auxquels il convient de se reporter.



Enmienda al acuerdo de secciones

## Annexe 1 - Coefficients pour le baccalauréat général option baccalauréat français international

Enseignement	Modalité d'évaluation	Coeff. bac général hors BFI	Coeff. BFI	Remarques
Français	Épreuves terminales	10	10	Candidats BFI et candidats de droit commun : mêmes modalités, mêmes coefficients
Deux enseignements de spécialité		32	32	
Philosophie		8	8	
Grand oral		10	10	
<b>Total</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	
Tronc commun	Candidats de droit commun : moyennes de bulletin (cycle terminal)	6 (HG)	6 pour enseignement droit commun et 20 pour DNL1	Les évaluations spécifiques des candidats BFI se substituent aux moyennes annuelles
- Histoire-géographie - Enseignement scientifique <i>BFI : choix de DNL1 (LVA) sur l'un de ces deux enseignements</i>		6 (Enst sc)		
- LVA - LVB <i>BFI : choix approfondissement culturel et linguistique sur l'une de ces deux LV</i>		6 (LVA)	6 pour LV droit commun et 20 pour approfondissement culturel et linguistique	
		6 (LVB)		
EPS	CCF	6	6	Candidats BFI et candidats de droit commun : mêmes modalités, mêmes coefficients
EMC	Moyennes de bulletin	2	2	
EDS suivi uniquement en première	Moyennes de bulletin	8	8	
<b>Total</b>		<b>40</b> <b>(tout contrôle continu)</b>	<b>68</b> <b>(dont 28 en contrôle continu de droit commun et 40 en évaluations spécifiques)</b>	

Enseignement de connaissance du monde (LVA)	Évaluation spécifique (oral)	/	20	Évaluation spécifique, propre aux candidats BFI – Le coefficient s'ajoute au total des 100 %
DNL2 facultative (adossée à l'un des deux EDS de terminale) LVA ou LVB ou LVC	Évaluation spécifique (oral)	/	20	Évaluation spécifique, propre aux candidats BFI – Le coefficient s'ajoute au total des 100 %
Ou, en cas d'accord avec le partenaire, adossement en terminale à l'option « maths expertes » ou à l'option « maths complémentaires »	Ou autre modalité, définie avec le partenaire	/		
<b>Total</b>		<b>/</b>	<b>40</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>148</b> <b>(sans DNL2)</b>	<b>168</b> <b>(avec DNL2)</b>	
--------------	------------	----------------------------------	----------------------------------	--



## Annexe 2 - Grille horaire selon les parcours – BFI

			CLASSE DE PREMIÈRE			CLASSE DE TERMINALE		
			Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI	Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI
Enseignements obligatoires de droit commun (A)	Enseignements communs	Français	4,0 h			0 h		
		Philosophie	0 h			4 h		
		Histoire-géographie	3,0 h			3 h		
		LVA et LVB	4,5 h			4 h		
		EMC	0,5 h			0,5 h		
		EPS	2,0 h			2,0 h		
		Enseignement scientifique	2,0 h			2,0 h		
	Enseignements de spécialité (3 EDSx4 h en 1re ou 2 EDSx6 h en terminale <sup>e</sup> )		12,0 h			12,0 h		
		<b>Total</b>	<b>28,0 h</b>			<b>27,5 h</b>		
Enseignements propres au BFI en LVA ou LVB (B)	DNL 1 (LVA)	+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			
	(DNL 2 LVA ou LVB ou LVC)	dont 2,0 h en LV sur EDS			dont 2,0 h en LV sur EDS			
	Approfondissement culturel et linguistique	+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		



## Annexe 2 - Grille horaire selon les parcours – BFI

			CLASSE DE PREMIÈRE			CLASSE DE TERMINALE		
			Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI	Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI
Enseignements obligatoires de droit commun (A)	Enseignements communs	Français	4,0 h			0 h		
		Philosophie	0 h			4 h		
		Histoire-géographie	3,0 h			3 h		
		LVA et LVB	4,5 h			4 h		
		EMC	0,5 h			0,5 h		
		EPS	2,0 h			2,0 h		
		Enseignement scientifique	2,0 h			2,0 h		
	Enseignements de spécialité (3 EDSx4 h en 1re ou 2 EDSx6 h en terminale <sup>e</sup> )		12,0 h			12,0 h		
		<b>Total</b>	<b>28,0 h</b>			<b>27,5 h</b>		
Enseignements propres au BFI en LVA ou LVB (B)	DNL 1 (LVA)	+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			
	(DNL 2 LVA ou LVB ou LVC)	dont 2,0 h en LV sur EDS			dont 2,0 h en LV sur EDS			
	Approfondissement culturel et linguistique	+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		



## Annexe 2 - Grille horaire selon les parcours – BFI

			CLASSE DE PREMIÈRE			CLASSE DE TERMINALE		
			Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI	Parcours bilingue BFI	Parcours trilingue BFI	Parcours quadrilingue BFI
Enseignements obligatoires de droit commun (A)	Enseignements communs	Français	4,0 h			0 h		
		Philosophie	0 h			4 h		
		Histoire-géographie	3,0 h			3 h		
		LVA et LVB	4,5 h			4 h		
		EMC	0,5 h			0,5 h		
		EPS	2,0 h			2,0 h		
		Enseignement scientifique	2,0 h			2,0 h		
	Enseignements de spécialité (3 EDSx4 h en 1re ou 2 EDSx6 h en terminale <sup>e</sup> )		12,0 h			12,0 h		
		<b>Total</b>	<b>28,0 h</b>			<b>27,5 h</b>		
Enseignements propres au BFI en LVA ou LVB (B)	DNL 1 (LVA)	+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			+ 1,0 h en histoire-géographie ou + 1,5 h en enseignement scientifique			
	(DNL 2 LVA ou LVB ou LVC)	dont 2,0 h en LV sur EDS			dont 2,0 h en LV sur EDS			
	Approfondissement culturel et linguistique	+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		+ 2,0 h (en LVA)	+ 2,0 h (en LVB)		



	Connaissance du monde (LVA)	+ 2,0 h			+ 2,0 h	
	Option LVC - droit commun	-	-	3,0 h		3,0 h
	<b>Total</b>	<b>5 h ou 5,5 h</b>		<b>8 h ou 8,5 h</b>	<b>5 h ou 5,5 h</b>	<b>8 h ou 8,5 h</b>
<b>Total horaire élèves (A + B)*</b>		<b>33 h ou 33,5 h</b>		<b>36 h ou 36,5 h</b>	<b>32,5 h ou 33 h</b>	<b>35,5 h ou 36 h</b>
<b>Total horaire LVE</b>		10 h ou 10,5 h (12 h ou 12,5 h si DNL2)		13 h ou 13,5 h (16 h ou 16,5 h si DNL2)	9,5 h ou 10 h (11,5 h ou 12 h si DNL2)	12,5 h ou 13 h (15,5 h ou 16 h si DNL2)
<b>Attendus en langues CECRL</b>					LVA = C1/C2 LVB = B1	LVA = C1/C2 (natif) LVB = B2/C1 LVC = B2/C1

\* À cet horaire peut s'ajouter l'horaire d'autres options.



Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

Note de service 15-12-2021. Classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022

- Anexo 1: coeficientes
- Anexo 2: horarios

Arrêté du 28-1-2022. Programme de langue et littérature dans les classes de seconde des sections internationales espagnoles

Arrêté du 28-1-2022. Programme d'approfondissement culturel et linguistique en espagnol pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international.



## Arrêté du 28-1-2022 (annexe)

### Sections internationales espagnoles

---

### PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE POUR LA CLASSE DE SECONDE

## 1. Objectivos

1. Connaissance du patrimoine littéraire hispanique
2. Maîtrise de la langue espagnole ou pratique de l'espagnol écrit et oral au niveau de l'utilisateur indépendant
3. Enrichissement culturel, développement d'une pensée indépendante et critique, prise en compte les contextes, lecture active et créative de textes littéraires, connaissance de la langue espagnole et de la culture hispanique

## 2. Competencias

- réception orale et écrite
- production orale et écrite
- interaction orale et écrite
- médiation



## 1. Programa

La classe de seconde vise à consolider les acquis du collège. L'ensemble des textes étudiés permet de renforcer la connaissance de la littérature hispanique à travers l'étude d'oeuvres variées, abordées dans leur contexte culturel et social. Ce programme d'enseignement est également enrichi et illustré par l'étude d'oeuvres artistiques variées (adaptations cinématographiques, théâtrales, musicales, oeuvres picturales, sculpture, etc.).

Le programme d'enseignement se décline autour de 4 entrées :

- le roman, la nouvelle ;
- le théâtre ;
- la poésie ;
- la prose non fictionnelle (essai, article de presse, etc.).

### Le roman, la nouvelle

#### Contenus

- Éléments de la narration (narrateur, temps, espace, lieu, personnages, action, etc.).
- Techniques narratives et discursives.

Supports de travail: Romans et/ou nouvelles (textes intégraux ou extraits), au choix de l'enseignant, relevant d'époques ou de mouvements variés.

Exemples : une nouvelle de J. Cortázar, M. Benedetti, H. Quiroga, J. R. Ribeyro, une « Leyenda » de G. A. Bécquer, etc.



## Théâtre

### Contenus

- Les principaux genres dramatiques : comédie, drame, tragédie.
- Le lexique spécifique du théâtre.

Supports de travail: Pièces de théâtre (textes intégraux ou extraits) au choix de l'enseignant, relevant d'époques et de mouvements variés, mais avec prédominance d'oeuvres modernes (XXe et XXIe siècles).

Exemples : L. A. de Santos, J. Sanchís Sinisterra, J. Mayorga, A. Buero Vallejo, F. García Lorca, etc.

## Poésie

### Contenus

- Variété de la composition poétique (lyrique, épique, etc.).
- Prosodie.
- Figures rhétoriques.

Supports de travail: Poèmes (textes intégraux ou extraits) au choix de l'enseignant, relevant d'époques et de mouvements variés.

## Prose non fictionnelle

### Contenus

- Les types de prose non fictionnelle (article de presse, essai, etc.).
- Caractéristiques lexicales, syntaxiques, etc.
- L'argumentation.

Supports de travail: Articles de presse et essais (extraits ou textes intégraux), au choix de l'enseignant.

Exemples : M. de Unamuno, O. Paz, F. Jovellanos, J. Ortega y Gasset, R. Reig, etc.



## Étude d'oeuvres intégrales

Les élèves étudient deux oeuvres intégrales, au choix de l'enseignant, parmi ces 14 propositions :

1. Caperucita en Manhattan, de Carmen Martín Gaité
2. Crónica de una muerte anunciada, de Gabriel García Márquez
3. El embrujo de Shangai, de Juan Marsé
4. Como agua para chocolate, de Laura Esquivel
5. El asombroso viaje de Pomponio Flato, de Eduardo Mendoza
6. El cartero de Neruda, de Antonio Skármeta
7. La casa de Bernarda Alba, de Federico García Lorca
8. Tres sombreros de copa, de Miguel Mihura
9. Eloísa está debajo de un almendro, de Enrique Jardiel Poncela
10. La cena de los generales, de Luis Alonso de Santos
11. Los cachorros, de Vargas Llosa
12. Ay Carmela, de José Sanchís Sinisterra
13. Los niños perdidos, de Laila Ripoll
14. Miscelánea de poesía (au moins 20 poèmes)



Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)

Note de service 15-12-2021. Classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022

- Anexo 1: coeficientes
- Anexo 2: horarios

Arrêté du 28-1-2022. Programme de langue et littérature dans les classes de seconde des sections internationales espagnoles

Arrêté du 28-1-2022. Programme d'approfondissement culturel et linguistique en espagnol pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international.



## Arrêté du 28-1-2022 (annexe)

### Baccalauréat français international

### PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT D'APPROFONDISSEMENT CULTUREL ET LINGUISTIQUE EN ESPAGNOL POUR LES CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE

## 1. Principios y objetivos

Dans une perspective commune à toutes les langues vivantes, l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique des sections espagnoles lie étroitement la langue espagnole à la culture et la littérature hispaniques. Il favorise la **connaissance du patrimoine littéraire hispanique** à travers l'étude des périodes et courants littéraires et artistiques anciens ou récents. Cet enseignement s'appuie sur un socle d'oeuvres littéraires évolutif.

(...)

Le programme d'approfondissement culturel et linguistique **se substitue au programme du tronc commun de la langue vivante A** ou B, en fonction du parcours dans lequel l'élève est engagé. Les notes de contrôle continu de langue vivante A ou B, pour le cycle terminal, sont remplacées par une évaluation spécifique.

Concernant le parcours bilingue, le niveau de compétences visé en langue espagnole est **au moins C1**.

(...)

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique en section espagnole permet à l'élève hispanophone de développer sa maîtrise de la langue espagnole, et à l'élève non hispanophone de développer une pratique de l'espagnol écrit et oral au niveau de « l'utilisateur expérimenté » défini par le CECRL.

Le BFI donne l'accès à des universités espagnoles et donne à tous les élèves dont l'espagnol est la langue de communication habituelle ou non une préparation linguistique, culturelle et méthodologique de qualité qui leur permet, notamment, de réussir leurs études supérieures en Espagne. Elle leur apporte une ouverture et une richesse culturelles appréciables pour leur future vie professionnelle et personnelle.



## 2. Competencias

- réception orale et écrite
- production orale et écrite
- interaction orale et écrite
- médiation

## 3. Programa

Le programme d'approfondissement culturel et linguistique de cycle terminal repose sur l'étude de mouvements et d'oeuvres littéraires relevant essentiellement de trois genres : le genre narratif, le genre théâtral, le genre poétique. L'objectif est celui d'apporter aux élèves une vue élargie de la production littéraire de langue espagnole afin de consolider leur culture générale et les préparer aux études supérieures.

En **classe de première**, le programme de littérature s'articule autour de trois entrées thématiques :

- l'amour ;
- la femme ;
- héros et anti-héros.

L'étude porte principalement sur des textes littéraires de différents genres, époques et aires géographiques du monde hispanique ; elle peut être complétée par l'accès à leurs versions cinématographiques, scéniques, musicales ou picturales.



La liste ci-dessous apporte des exemples d'oeuvres, d'auteurs ou de mouvements littéraires pouvant être étudiés :

- Poema de Mío Cid, Anónimo ;
- Coplas a la muerte de su padre de Jorge Manrique ;
- El Lazarillo de Tormes, Anónimo ;
- Garcilaso de la Vega ;
- El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha de Miguel de Cervantes ;
- Góngora, Quevedo, San Juan de la Cruz ;
- Fuenteovejuna de Félix Lope de Vega ;
- Sor Juana Inés de la Cruz ;
- El sí de las niñas de Leandro Fernández de Moratín ;
- Don Juan Tenorio de José Zorrilla ;
- Rimas de Gustavo Adolfo Bécquer ;
- Benito Pérez Galdós ;
- La Regenta, Leopoldo Alas « Clarín » ;
- Emilia Pardo Bazán ;
- Rubén Darío ;
- Modernismo y Generación del 98 ;
- Juan Ramón Jiménez ;
- Generación del 27 ;
- Miguel Hernández ;
- Ramón J. Sender.



Au cours de l'année de première, les élèves lisent et analysent au moins trois oeuvres choisies par le professeur dans la liste ci-dessous :

- El Lazarillo de Tormes, Anónimo ;
- Fuenteovejuna de Lope de Vega ;
- Leyendas de Gustavo Adolfo Bécquer ;
- Doña Perfecta de Benito Pérez Galdós ;
- Sonata de estío de Ramón de Valle-Inclán ;
- La casa de Bernarda Alba de Federico García Lorca ;
- Réquiem por un campesino español de Ramón J. Sender ;
- mélange de poèmes de différentes époques (au moins 20).

En **classe terminale**, les élèves lisent et analysent au moins trois oeuvres d'un programme littéraire limitatif de la littérature espagnole et hispano-américaine du XXe et du XXIe siècles. Ce programme limitatif est renouvelé partiellement et périodiquement.



## Propuesta de trabajo

### Creación de materiales

LL seconde

ACL ciclo terminal

### Organización

Trabajo individual

Grupos de trabajo



## Propuesta de trabajo

### Creación de materiales

LL seconde

ACL ciclo terminal

### Organización

Trabajo individual

Grupos de trabajo

Solicitud en noviembre





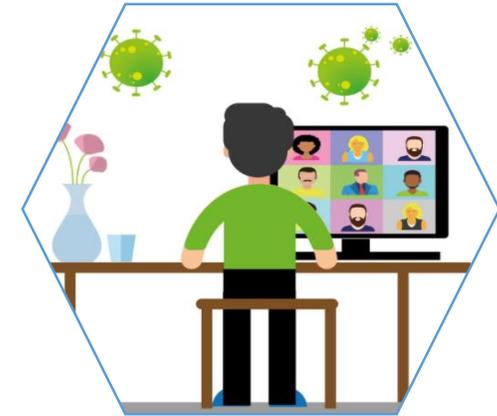
EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA  
CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN





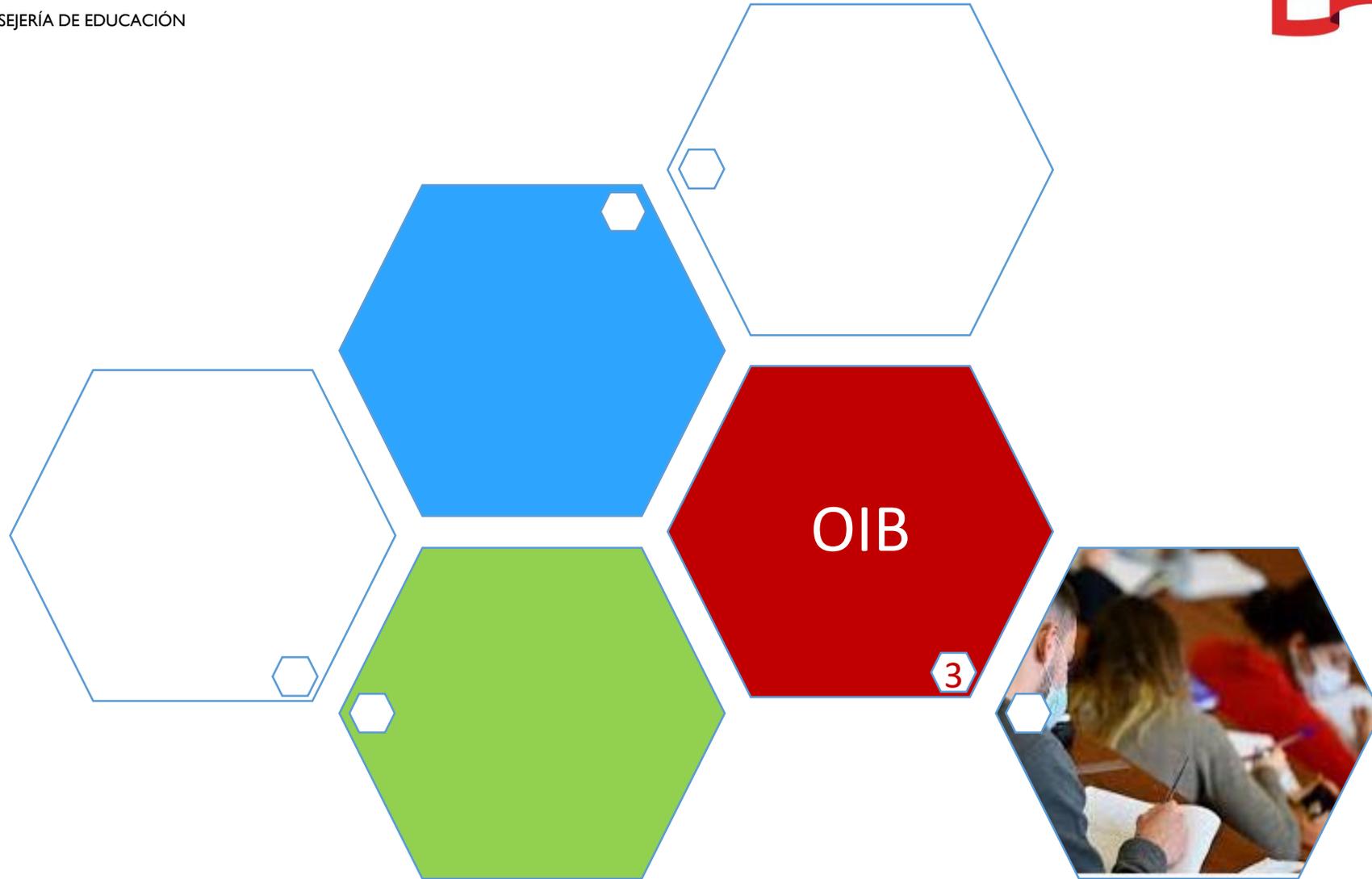
## Seminario de formación (junio)

- *La nueva materia de ACL. Contenidos, metodología y temporalización.*
- *Propuestas del programme limitatif de BFI*
- *Preparación del Brévet*





EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA  
CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN



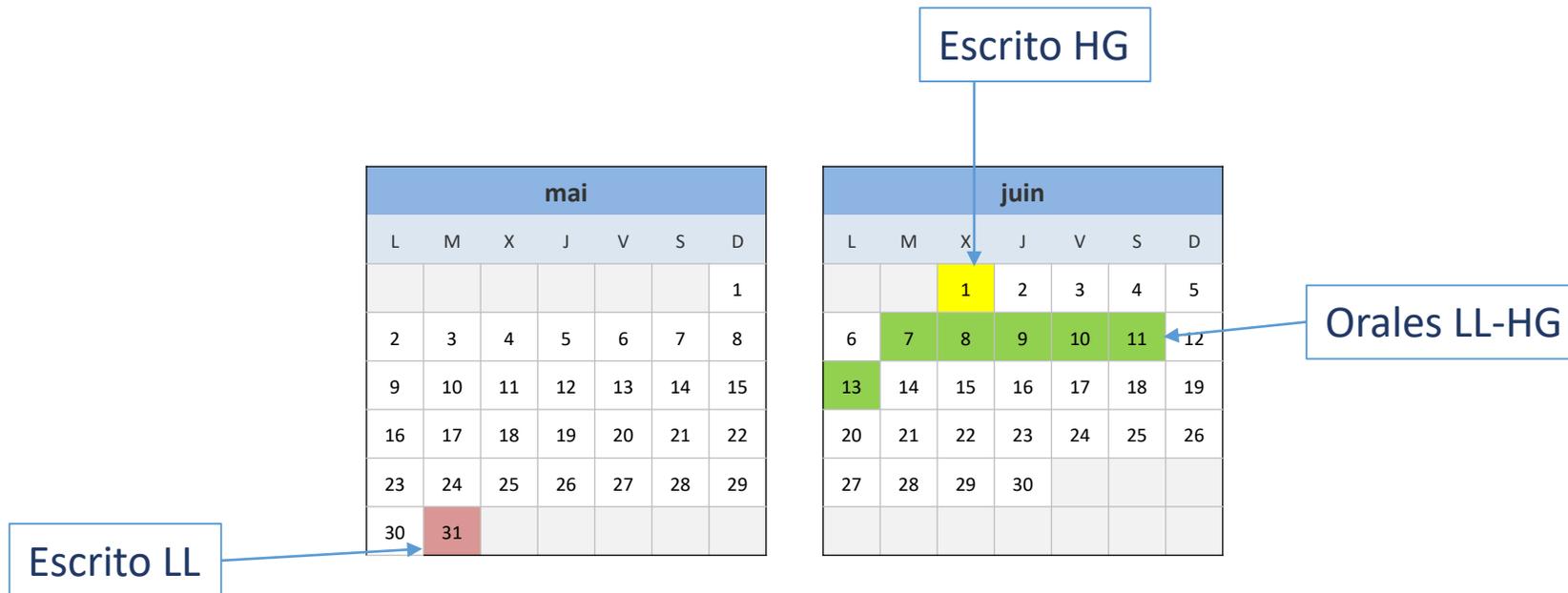


## CALENDARIO:

Escrito LL: lunes 30 mayo

Escrito HG: miércoles 1 junio

Orales LL-HG: martes 7- lunes 13 junio





## Materiales del programa:

Enlace a carpeta compartida

[https://drive.google.com/drive/folders/1ULNR1\\_wZ4BgLwyU56PDtVvhNtSw1Aray?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1ULNR1_wZ4BgLwyU56PDtVvhNtSw1Aray?usp=sharing)

## Grupo de trabajo de textos orales

### Coordinador:

Javier Fornieles Ten (St. Germain)

### Integrantes:

1. M<sup>a</sup> Ángeles Paiva Mediavilla (Valbonne)
2. Jaime Pedrol Giménez (Montpellier)
3. Sergio Munuera Montero (Estrasburgo)
4. Margarita Gutiérrez Pérez (Marsella)
5. Antonio Huelva Salas (Bordeaux)
6. Jesús Gilabert Juan (Saint-Germain-en-Laye)
7. David Casado Barranco (Lille)

	<b>TEXTO</b>	<b>DOCENTE</b>
1	“Enfadada, Juana recoge el catálogo, los auriculares [...]”. Juan Mayorga: El chico de la última fila, 2006.	<b>Víctor Villoria</b>
2	“Ester- ¿Ya se ha ido tu amigo? [...]”. Juan Mayorga: El chico de la última fila, 2006.	<b>Antonio Huelva</b>
3	“Luego de cinco días de navegación [...]”. Luis Sepúlveda: Un viejo que leía novelas de amor, 1989.	<b>Jesús Gilabert</b>
4	“El grupo de hombres se reunió [...]”. Luis Sepúlveda: Un viejo que leía novelas de amor, 1989.	<b>David Casado</b>
5	“Entonces la vio [...]”. Luis Sepúlveda: Un viejo que leía novelas de amor, 1989.	<b>Sergio Munuera</b>
6	“Los sonetos de la muerte I”. Gabriela Mistral: Desolación, 1923.	<b>Hecho</b>
7	“Amanecer”. José Hierro: Alegría, 1947.	<b>Hecho</b>
8	“Garcilaso 1991”. Luis García Montero: Habitaciones separadas, 1995.	<b>Hecho</b>
9	“Humoristas”. Ignacio Martínez de Pisón: La Vanguardia, 26/05/2017.	<b>Hecho</b>
10	“Durante dos días ni siquiera retiré el equipaje de la consigna [...]”. Carmen Martín Gaité: Entre visillos, 1958.	<b>Jaime Pedrol</b>
11	“Las chicas hablaron de cómo habían estado las fiestas [...]”. Carmen Martín Gaité: Entre visillos, 1958.	<b>Víctor Urién</b>
12	“[...] Estaba todo bastante revuelto y olía a leche agria [...]”. Carmen Martín Gaité: Entre visillos, 1958.	<b>Margarita Gutiérrez</b>



EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA  
CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN



**¡Muchas gracias por vuestra atención!**